

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU COMITE  
SYNDICAL DU SYDELON DU 7 DECEMBRE 2016  
A 19H12  
AU SYDELON  
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)  
LE COMITE SYNDICAL,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 13  
Membre ayant donné procuration : 1  
Membres absents excusés: 6

L'an deux mille seize, le sept décembre à dix-neuf heures et douze minutes, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes des Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 29 novembre 2016, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, M. SAPIN, Mme BUHAJEZUK,  
M. PERLATI et M. DE LAZZER

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK,  
M. MEDVES et M. TARILLON

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET

**Etait absent (avec procuration) :**

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. LANGENFELD a donné procuration à M. PAQUET

**Etaient absents excusés :**

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. FERRERO et M. FISCHER

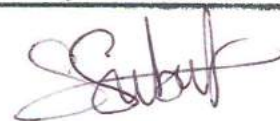
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme CORION

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. THEIS

Publié(e) le 14/12/2016  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le 14/12/2016  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.



**Stéphanie SIEBERT**

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DES TROIS FRONTIERES : M. TINNES et M. TRITZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : 14 DEC. 2016

### **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2016-22 : Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016  
Délibération N°2016-23 : Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés  
Délibération N°2016-24 : Demande de soutien financier auprès de l'ADEME dans le cadre du programme d'animation  
Délibération N°2016-25 : Régularisation de l'appel à cotisation des membres du SYDELON  
Délibération N°2016-26 : Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch—Année 2017

#### **Délibération n°2016-22**

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2016.**

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal de la réunion du comité syndical du 21 septembre 2016.

#### **Délibération n°2016-23**

**Objet : Participations 2017, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Le comité syndical :

- **accepte** de maintenir le montant du douzième de la participation estimé pour 2016 jusqu'au vote du budget primitif 2017.

#### **Délibération n°2016-24**

**Objet : Demande de soutien financier auprès de l'ADEME dans le cadre du programme d'animation**

Le comité syndical :

- **rapporte** la délibération du 9 décembre 2015,

- **accepte** de s'engager dans ce nouveau dispositif d'aides visant un programme d'animation autour de la prévention et gestion des déchets,
- **autorise** le Président, ou son représentant, à demander une subvention auprès de l'ADEME pour un programme d'animation autour de la prévention et gestion des déchets.

**Délibération n°2016-25**

**Objet : Régularisation de l'appel à cotisation des membres du SYDELON**

Le comité syndical :

- **fixe** le montant de la cotisation des membres du SYDELON à 2 euros TTC soit 1.8181 euros HT arrondi à 1.82 euros HT par habitant et ce depuis la création du SYDELON,
- **confirme** que le montant de la participation et des régularisations des membres du SYDELON a été déterminé en TTC depuis sa création.

**Délibération n°2016-26**

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch—Année 2017**

Le comité syndical :

- **vote** le versement d'une subvention de 1732 € à l'Amicale du Personnel de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'exercice 2017.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h46.**

Yutz, le 14 DEC. 2016



Le Président,

  
Michel PAQUET